



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Santé psychologique des enfants et adolescents

Question écrite n° 38903

Texte de la question

Mme Cécile Rilhac alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la santé psychologique des enfants et des adolescents. La crise sanitaire que l'on traverse depuis plus d'un an bouleverse l'ensemble des vies, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'état psychique des Français. Outre les inquiétudes sur la covid-19 se sont ajoutés des maux liés à la diminution des interactions sociales, des pratiques sportives ou des sorties culturelles qui permettent en temps normal de garantir une bonne santé psychologique. Cet arrêt brutal de tout lien social a provoqué chez certains enfants et adolescents des troubles anxieux : crise d'angoisse, insomnies, troubles alimentaires, addictions. Le Président de la République, conscient de ce problème de santé publique, a annoncé au mois d'avril 2021 la mise en place d'un forfait de dix séances prépayées chez un psychologue destinées aux enfants dont la santé psychique serait affectée par la crise du covid-19. Néanmoins, certains enfants et adolescents dont le mal-être est trop important se voient prescrire un traitement thérapeutique permettant de limiter leurs angoisses ou leurs addictions. Ces médicaments, bien que nécessaires, ne sont pas sans danger à long terme. Plusieurs associations alertent les autorités de santé sur les conséquences de ces psychotropes addictifs aux effets délétères. En 2019, la ministre de la santé et des solidarités Agnès Buzyn avait demandé à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé un état des lieux actualisé sur ces traitements et de leurs conséquences. En cette période troublée avec des jeunes particulièrement vulnérables et fragiles, elle lui demande un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'ANSM sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Rilhac](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38903

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4043

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)